

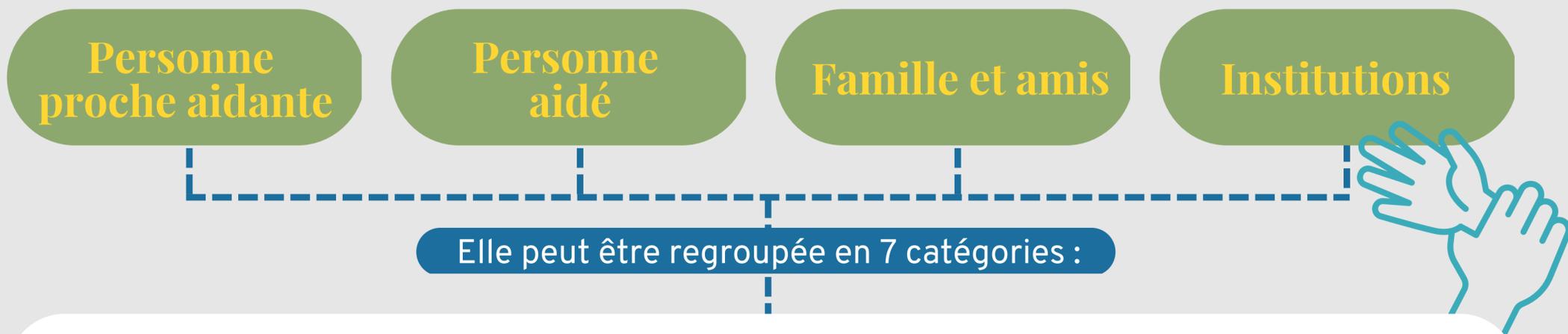
La maltraitance est un sujet tabou mais est néanmoins présente au quotidien. Parfois si courante que bien souvent elle est normalisée. Selon l'institut nationale de santé public du Québec, « il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne ».

Les personnes proches aidantes peuvent être considérées potentiellement maltraitantes envers la personne aidée. Elles peuvent également porter la responsabilité de s'assurer que leur proche ne vive aucune maltraitance. Est-ce envisageable de penser que les personnes proches aidantes peuvent elles aussi subir de la maltraitance?

Une recherche action a été menée sur le sujet par Mme Sophie Éthier. Voici les points saillants:

*(Mme Sophie Éthier, professeure titulaire à l'Université Laval et chercheuse dans le domaine de la proche aidance (VITAM, CEVQ, IVPSA, CREGÉS), est la chercheuse principale de la rechercheaction partenariale)*

**La maltraitance envers les personnes proches aidantes peut provenir de 4 sources :**



**Imposition du rôle de proche aidant et sur-responsabilisation :**

*Tu es capable de la garder à la maison, il est tellement mieux avec toi.*

**Jugement sur les façons de faire de la personne proche aidante :**

*Si tu étais plus patiente avec lui ça se passerait mieux.*

**Normalisation du rôle de proche aidant et la maltraitance vécue dans l'exercice de ce rôle**

*Bien non tu t'en fais trop, il a l'air bien.*

**Dénégation de l'expertise de la personne proche aidante et de sa contribution familiale et sociale :**

*On s'occupe de tout maintenant, allez-vous reposer. Venez moins souvent le voir on est là pour en prendre soin.*

**Dénégation des besoins de la personne proche aidante :**

*Non, il n'est pas question qu'un étranger vienne dans la maison quand tu n'es pas là.*

**Utilisation de violence psychologique, physique ou sexuelle envers la personne proche aidante :**

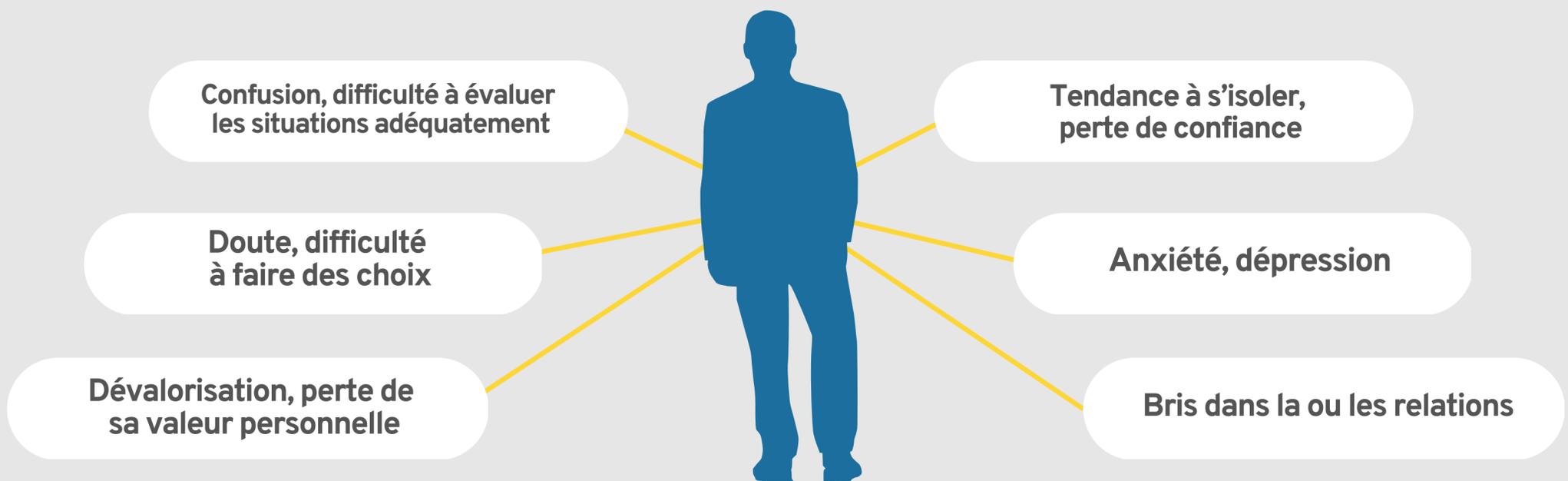
*Tu n'es jamais là pour moi, tu me laisses toujours seul, on ne peut pas compter sur toi...*

**Contribution à l'appauvrissement de la personne proche aidante :**

*Je vais garder mon argent pour défrayer le coût d'essence des rendez-vous de mon proche au lieu d'aller chez la coiffeuse.*

**Avez-vous déjà vécu ce genre de situation?  
Si oui, auriez-vous eu le réflexe de l'associer à de la maltraitance?**

## Quels sont les impacts chez la personne proche aidante qui vit de la maltraitance ?



## Voici quelques pistes pour reconnaître qu'il y a présence de maltraitance dans mon rôle de personne proche aidante :

Prendre conscience du jeu de pouvoir, est-ce qu'il y a un rapport de force dans la relation de la dyade aidant-aidé ?

Reconnaître le rôle que joue la culpabilité dans mes décisions, dans ma posture ou ma prise de position dans certaines situations;

Être à l'écoute de la détresse que je peux ressentir, les inconforts, les malaises physiques, les pensées négatives récurrentes.

Alors, tout comme un jardinier fait la distinction entre les herbes qu'il cultive de celles qu'il ne souhaite pas, nous sommes les jardiniers de notre existence. Ni mal ni bien, les herbes indésirables font partie de la vie. La maltraitance se désherbe, mais plus important encore la bienveillance se sème.



Qu'elle soit intentionnelle ou non, la maltraitance ne devrait jamais être tolérée. Ensemble, travaillons la terre, choisissons les graines de nos pensées et de nos actions. Créons un jardin magnifique où chacun a sa place et vit en harmonie avec ce qui l'entoure. Compostons les mauvaises herbes, car rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme!

## Ressources

- Ligne aide abus aînés : [1-888-489-2287](tel:1-888-489-2287)
- SOS violence conjugale 24/7 : [1-800-363-9010](tel:1-800-363-9010)
- Centres d'aide aux victimes d'actes criminels : [1-866-532-2822](tel:1-866-532-2822)
- Jeunesse J'écoute : [1-800-668-6868](tel:1-800-668-6868)
- Ligne sans frais pour les victimes d'agression sexuelle : [1-888-933-9007](tel:1-888-933-9007)
- Service de protection de la jeunesse : [1-800-567-681](tel:1-800-567-681)